

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 15 janvier 2024, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

20 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

1 Conseiller titulaire absent non excusé : Olivier MAGUET.

Date de la convocation	Vendredi 5 janvier 2024
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	20
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-01

Objet : Demandes de subventions pour l'acquisition et la signalétique de composteurs collectifs

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance en date du 28 décembre 2023, a décidé de mettre en place un dispositif partagé dans les communes volontaires afin de permettre aux habitants du territoire de trier leurs déchets biodégradables à la source en apport volontaire dans des composteurs collectifs. Il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à solliciter une subvention au taux de 40% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et une seconde subvention au taux de 40% du Fonds vert biodéchets 2024 auprès de l'État sur une dépense éligible de 13 683,00 euros HT afin de financer l'acquisition de 150 composteurs collectifs de 800 litres, 150 bioseaux de 7 litres ainsi que le matériel de signalétique pour disposer les consignes de tri pour le compostage selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Base éligible HT	% sur la base éligible	Financements
État (DETR 2024)	13 683,00	40%	5 473,00
État (Fonds vert biodéchets 2024)	13 683,00	40%	5 473,00
Fonds propres	13 683,00	20%	2 737,00
Total HT			13 683,00
TVA		20%	2 737,00
Total TTC			16 420,00

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au taux de 40% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et à solliciter une seconde subvention au taux de 40% du Fonds vert biodéchets 2024 auprès de l'État sur une dépense éligible de 13 683,00 euros HT afin de financer l'acquisition de 150 composteurs collectifs de 800 litres, 150 bioseaux de 7 litres ainsi que le matériel de signalétique pour disposer les consignes de tri pour le compostage selon le plan de financement suivant :

Financiers	Base éligible HT	% sur la base éligible	Financements
État (DETR 2024)	13 683,00	40%	5 473,00
État (Fonds vert biodéchets 2024)	13 683,00	40%	5 473,00
Fonds propres	13 683,00	20%	2 737,00
Total HT			13 683,00
TVA		20%	2 737,00
Total TTC			16 420,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 15 janvier 2024, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

20 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

1 Conseiller titulaire absent non excusé : Olivier MAGUET.

Date de la convocation	Vendredi 5 janvier 2024
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	20
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-02

Objet : Demandes de subventions pour la création de bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES

Le Président rappelle le projet de création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES pour un coût total de 103 877,00 euros HT réparti comme suit :

Libellés	Montants HT
Maîtrise d'œuvre	16 000,00
Levé topographique	1 000,00
Travaux	86 877,00
Total HT	103 877,00

Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Retirer la délibération 2022-26 du 7 novembre 2022,
- L'autoriser à solliciter une subvention au taux de 50% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et une seconde subvention au taux de 30% du Fonds Vert 2024 auprès de l'État sur une dépense éligible de 103 877,00 euros HT afin de financer la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Base éligible HT	% sur la base éligible	Financements
État (DETR 2024)	103 877,00	50%	51 939,00
État (Fonds vert biodéchets 2024)	103 877,00	30%	31 163,00
Fonds propres	103 877,00	20%	20 775,00
Total HT			103 877,00
TVA		20%	20 775,00
Total TTC			124 652,00

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **RETIRE** la délibération 2022-26 du 7 novembre 2022,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au taux de 50% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et une seconde subvention au taux de 30% du Fonds Vert 2024 auprès



de l'État sur une dépense éligible de 103 877,00 euros HT afin de financer la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES selon le plan de financement suivant :

Financiers	Base éligible HT	% sur la base éligible	Financements
État (DETR 2024)	103 877,00	50%	51 939,00
État (Fonds vert biodéchets 2024)	103 877,00	30%	31 163,00
Fonds propres	103 877,00	20%	20 775,00
Total HT			103 877,00
TVA		20%	20 775,00
Total TTC			124 652,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN

